

Le CCAS, c'est quoi ?

Le CCAS est un établissement public administratif communal, administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire.

Ancêtre des bureaux de bienfaisance, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS, pour qui ?

Les interventions du CCAS concernent l'ensemble des personnes qui peuvent être en situation de fragilité, au-delà des seules personnes privées de ressources (personnes âgées et/ou handicapées ; accompagnement des familles/ personnes en difficultés financières, personnelles ou d'insertion ; soutien aux personnes sans domicile, ...)

Animation

Tous les ans, le CCAS organise le repas des aînés, 1^{er} mercredi du mois de décembre, à l'Espace Culturel Armorica, pour les personnes âgées de 72 ans ou plus (sur inscription).

Un colis est offert aux personnes ne pouvant venir au repas pour raison de santé ou âgées de 80 ans ou plus (sur inscription).

CONTACT

CCAS de Plouguerneau
12 rue du Verger – BP 1
29880 PLOUGUERNEAU

Tél : 02 98 04 59 52

Mail : ccas@plouguerneau.bzh

HORAIRES

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M Yannig ROBIN, Maire
Vice-président : M Jean-Paul LE GALL, Adjoint aux solidarités

Membres élus :

M Jean-Yves GUEGUEN

M François MERIEN

Mme Marie Pierre CABON

M Bruno BOZEC

Mme Lédie LE HIR

Membres nommés :

M François AUNIS (*UDAF*)

Mme Micheline LECERF (*ADMR*)

Mme Karine MARY (*Génération Mouvement*)

Mme Marie-Thérèse ABJEAN (*Secours Catholique*)

M Ernest NICOLAS (*MSA*)

Mme Ghislaine LE GOFF (*Familles Rurales*)

C.C.A.S. de Plouguerneau

Centre Communal d'Action Sociale



LES ACTIONS DU CCAS



LA DOMICILIATION

Les personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, et ayant un lien avec la commune, peuvent demander une adresse administrative auprès du CCAS, pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.



L'AIDE SOCIALE LÉGALE

Le CCAS accompagne les personnes pour constituer les dossiers d'aides sociales légales, mais ne statue pas sur l'ouverture du droit :

- aide sociale à l'hébergement ou à domicile
- aide à la mobilité
- dossier auprès de la MDPH
- demande d'APA...



LE PLAN CANICULE

Dans le cadre du plan national canicule, le CCAS tient un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune vivant à domicile et qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.



LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Ce service est destiné aux personnes âgées, handicapées ou convalescentes, qui ne peuvent assurer la préparation des repas, de façon permanente ou temporaire.

Les repas sont préparés à la cuisine municipale de Plouguerneau et livrés en liaison froide au domicile des bénéficiaires.



LES AIDES FINANCIÈRES PONCTUELLES

Les **aides financières** permettent à des personnes ou à des familles en précarité, confrontées à des difficultés majeures ponctuelles, de faire face.

Des « **prêts d'honneur** » peuvent être accordés par le CCAS, pour des dépenses liées à l'éducation (possibilité de coupler avec un prêt d'honneur du CD 29), le transport, la santé, le logement...

Les demandes sont instruites et transmises par un travailleur social.



LE PASS'RIBIN

Ce minibus, adapté PMR, permet aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite de se déplacer en toute autonomie sur la commune et d'accéder à l'ensemble des services et loisirs existants (services, commerces, marché hebdomadaire et lieux d'animation de la commune), ainsi qu'au bord de mer.

Le véhicule est conduit par des bénévoles.



L'AIDE ALIMENTAIRE

Le CCAS est fourni, par convention avec la Banque Alimentaire de Brest, en produits secs, frais et surgelés, tous les 15 jours.

La distribution est assurée par des bénévoles et se fait sur demande d'un travailleur social.

Le dernier week-end de novembre, le CCAS organise sur Plouguerneau la **collecte annuelle** de denrées alimentaires et de produits d'hygiène et d'entretien. Les produits récoltés sont ainsi distribués dans les

mois qui suivent aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.



LE LOGEMENT SOCIAL

Le CCAS recueille les demandes de logement social et assure le lien avec les bailleurs sociaux.

Les bailleurs sur Plouguerneau :

- Armorique Habitat ☎ 02 98 85 04 40
- Finistère Habitat ☎ 02 98 35 37 25
- Espace Habitat ☎ 02 98 43 30 83
- Aiguillon Construction ☎ 02 98 43 12 13
- SA HLM Les Foyers ☎ 02 98 44 33 94



LE LOGEMENT RELAIS

Le CCAS dispose d'une structure d'hébergement relais en faveur des résidents de la commune de Plouguerneau se trouvant dans une situation d'urgence suite à un évènement exceptionnel.

Art-Thé- Arts LES ATELIERS D'ARTHÉRAPIE

Depuis avril 2015, le CCAS de Plouguerneau a mis en place, par convention avec l'association ART THE ARTS, des ateliers thérapeutiques et ludiques pour les personnes isolées sensibles aux arts et suivies par le CCAS et/ou par les travailleurs sociaux. Ces ateliers d'arts plastiques se font autour d'une animation à médiation artistique : sculpture « modelage », dessin, peinture et lecture.

L'animation est assurée par un binôme composé d'une artiste Art-thérapeute et d'une infirmière en retraite en psychiatrie.